

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Conseil Municipal du mardi 3 décembre 2024 à 19h

Date de convocation : 28 novembre 2024

Convoqués : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mmes Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ adjoints

Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Amélie VERGNE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration : Mme Emilie LEFEBVRE à Mme Stéphanie ROUSSIES
Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Le quorum est atteint (13 présents sur 15, quorum à 8).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024
2. Budget commune 2024 : décision modificative à prendre
3. Participation des communes aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour l'année 2024
4. Subventions aux associations
5. Indemnité IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) : modification des modalités de versement
6. Recensement de la population 2025 : détermination de l'indemnité allouée aux agents recenseurs
7. Assainissement : tarifs 2025
8. Eclairage du château : autorisation à donner à Mme la Maire pour signer la convention tripartite entre St Laurent les Tours, St Céré et le Département du Lot
9. Cauvaldor : acceptation du fonds de concours
10. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – année 2023
11. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – année 2023
12. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Budget commune 2024 : décision modificative à prendre

Le montant des amortissements étant supérieur aux prévisions du BP 2024, il y a lieu d'augmenter le compte 6811 de 2 630 € en diminuant le compte 60611 « eau et assainissement » et d'équilibrer les deux sections « fonctionnement et investissement ».

Par ailleurs, un virement de crédits s'impose du compte « entretien de bâtiment » vers le compte « rémunérations du personnel » à hauteur de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver cette décision modificative du budget de la commune.

3. Participation des communes aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour l'année 2024

La commission des finances s'est réunie le 26 novembre et a analysé le budget de fonctionnement de l'école afin de calculer la participation à demander aux communes qui n'ont pas d'école et dont nous accueillons les enfants à St Laurent.

Plusieurs éléments ont conduit la commission à proposer une augmentation de 100 € par enfant :

- une légère baisse des effectifs est notée, ce qui a un impact sur les frais de fonctionnement ramenés au nombre d'enfants
- frais d'énergie en hausse ; l'installation des panneaux photovoltaïques nous fait espérer une baisse l'an prochain
- frais de blanchisserie : les contrats sont difficiles à dénoncer car leurs échéances sont opaques, nous le faisons néanmoins à chaque fois que c'est possible ; une machine à laver a été achetée pour être plus autonome
- entretien des bâtiments en hausse, car nous avons réalisé des travaux importants de peinture et de rénovation de la plonge
- évolution des salaires non négligeable liée à l'évolution des carrières
- les recettes quant à elles sont en légère hausse suite à l'augmentation des tarifs l'an dernier

Au total, les charges de fonctionnement de l'école s'élèvent à 222 332.81 € et les recettes à 124 118.80 €. Le besoin de financement rapporté au nombre d'élèves a conduit la commission à proposer une augmentation de 100 € par enfant pour se rapprocher du coût réel calculé, à savoir 1 700 € pour un enfant de maternelle et 1 200 € pour un enfant du primaire.

Un tour de table s'engage quant à cette proposition, qui rencontre l'assentiment de tous ; les maires des communes concernées versent ce qu'on leur demande car ils sont conscients que gérer eux-mêmes une école leur coûterait beaucoup plus cher que la participation qui leur est demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour fixer la participation des communes aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour 2024 à 1 700 € pour les enfants de maternelle et 1 200 € pour les enfants du primaire.

4. Subventions aux associations

La commission des finances a analysé les demandes de subventions reçues.

Mme Géraldine ARNOULD, Mrs Stéphane DEVEZ et Alain BOURDET quittent successivement la pièce lorsque l'association qui les concerne est évoquée, et ils ne participent pas au vote en question.

- Le Comité des fêtes de St Laurent envisage de changer d'artificier et demande 200 € de plus soit 2 000 € : 12 pour, 1 contre, 1 abstention.
- L'Ecurie des 1000 Tours gère un gros budget et présente un déficit de 9 000 € ; elle demande une aide de 500 € : 14 pour.
- L'association des Parents d'Elèves a élu un nouveau bureau avec Mme SENAC comme présidente. Ils demandent 100 € de plus, leur budget est excédentaire, il n'y a pas de nouvelles dépenses prévues, néanmoins ils œuvrent pour les enfants. 6 votes pour rester sur une aide 1 500 €, 9 votes pour augmenter à 1600 €, choix retenu.
- Les Amis des Tours (club des aînés) ne demandent pas de subvention cette année.
- Le Comité des fêtes de Crayssac demande 400 € de plus pour un budget prévisionnel identique. La commission propose d'augmenter de 150 € pour atteindre 650 € : 13 pour, 2 abstentions.
- La société de chasse demande la reconduction de l'aide de 200 € : 15 pour.
- Le club de pétanque a renouvelé son bureau avec Mr Frédéric MAISONOBE comme Président et demande la reconduction de la subvention de 350 € : 15 pour.
- Le Prince des Tours organise de nombreuses sorties et compétitions pour les enfants de club et demande la reconduction de l'aide de 500 € : 15 pour.
- L'Ecole de Rugby a transmis la liste des adhérents de notre commune, qui fait apparaître 7 enfants mineurs et 6 jeunes adultes. La règle est d'accorder 50 € par enfants mineur, il s'avère que l'an dernier nous avons mal appliqué cette règle, cette année tous les membres du conseil sont d'accord pour s'y conformer, ce qui donnerait une subvention de 350 € : 14 pour.
- Le Secours populaire ne peut pas, par discrétion, communiquer le nombre de familles aidées, la commission propose de reconduire l'aide forfaitaire de 400 € : 14 pour.

- Le Collège de Saint-Céré présentera sa demande ultérieurement pour aider au financement du voyage en Italie des latinistes.
- L'école de cirque Les Effilochés ne présente pas de subvention car l'activité est en pause.
- La section des jeunes sapeurs-pompiers demande 500 € mais nous devons appliquer la règle pour un seul enfant de notre commune soit 50 € : 15 pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour accorder les subventions de fonctionnement aux associations suivant le tableau présenté.

5. Indemnité IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) : modification des modalités de versement

Mme la Maire rappelle que l'indemnité RIFSEEP a été attribuée aux agents à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle est composée de l'IFSE distribuée par moitié deux fois par an en juin et décembre et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé en décembre.

Certains agents de l'école ont demandé si l'IFSE pouvait être versée mensuellement plutôt que deux fois par an car ce complément ponctuel leur fait perdre momentanément le droit au complément d'activité versé par la CAF. Il faut savoir qu'il s'agit de petits salaires, pour des temps non complets, et il faut entendre leur demande. Néanmoins, tous les agents de la commune ont été sollicités pour avis et le versement mensuel a été retenu à la majorité. Cette modalité de versement n'a aucun impact financier pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour verser mensuellement l'indemnité IFSE.

6. Recensement de la population 2025 : détermination de l'indemnité allouée aux agents recenseurs

Mme la Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2025 du 16 janvier au 15 février 2025. Viviane sera le coordonnateur communal et Hélène le coordonnateur suppléant.

Les deux agents recenseurs seront Mmes Hélène LAPORTE et Josette VANEL qui se répartiront toute la commune en deux districts. Deux 1/2 journées de formation seront dispensées début janvier 2025.

Pour information, la dotation de l'Etat versée à la commune sera de 1 690 € minimum, ce qui ne couvre pas les frais engagés. Il faut rappeler que le recensement est réalisé par les communes pour le compte de l'Etat ; et aussi que de ce recensement découle le calcul des aides de l'Etat pour diverses dotations communales, d'où l'importance de réaliser ce travail consciencieusement et de convaincre les personnes réticentes de répondre aux questionnaires.

Lors du précédent recensement, la rémunération des agents recenseurs avait été calculée sur la somme brute de 2500 € à répartir en fonction du nombre logements.

Cette année il est proposé d'attribuer une somme brute de 3 000 € à répartir entre les deux agents recenseurs au prorata du nombre de logements recensés par chacun d'eux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour fixer l'enveloppe globale de l'indemnité allouée aux agents recenseurs à hauteur de 3 000 €.

7. Assainissement : tarifs 2025

Rappel des tarifs en vigueur, qui n'ont pas changé depuis 2021 :

Abonnement : 77 €

Prix du m³ : 0,95 €

Prix du m³ Agence de l'Eau pour modernisation réseau : 0,25 €/m³.

Mme la Maire propose de ne pas augmenter les tarifs car nous n'avons pas de gros chantier programmé.

Elle explique par ailleurs que la redevance « modernisation des réseaux » va être supprimée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et remplacée en 2025 par une nouvelle redevance pour « performance des systèmes d'assainissement ». Elle prend en compte 3 axes de performance de l'année N-2 : la validation de l'autosurveillance, la conformité réglementaire et l'efficacité du système d'assainissement. Elle sera calculée chaque année en fonction des volumes facturés en N-2, multipliés par un tarif voté par le comité de bassin

auquel sera appliqué un coefficient de modulation.

Pour 2025, le tarif voté est de 0.35€/m³ et le coef de modulation est de 0.30 soit 0.105€/m³ en 2025.

Cette charge supplémentaire sera répercutée sur la facture des abonnés sous la forme d'un supplément de prix ou contre-valeur.

Mme la Maire précise que le remplacement de l'ancienne taxe par la nouvelle sera plus favorable pour les administrés en 2025 (0.105 € au lieu 0.25 €/m³), mais cela pourrait évoluer à l'avenir si les systèmes d'assainissement étaient jugés moins performants, ce qui n'est pas le cas du nôtre à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour reconduire les tarifs de l'assainissement en 2025 à hauteur de 77 € pour l'abonnement et 0.95 €/m³ consommés.

8. Eclairage du château : autorisation à donner à Mme la Maire pour signer la convention tripartite entre St Laurent les Tours, St Céré et le Département du Lot

Mme la Maire rappelle que les frais d'éclairage du château, qui appartient au Département, incombaient jusqu'à présent à la ville de St Céré qui avait décidé de réduire drastiquement son éclairage en raison de l'enchérissement des frais d'électricité.

Une convention tripartite entre les communes de St Laurent, St Céré et le Département du Lot a été élaborée afin de répartir la charge financière entre les trois collectivités.

Sur le principe, l'ensemble des conseillers est d'accord pour cette répartition ; une négociation doit être poursuivie pour fixer le nombre d'heures d'éclairage annuel. D'ores et déjà il est décidé que le château sera éclairé en soirée pour les fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour autoriser Mme la Maire à signer une convention tripartite pour l'éclairage du château.

9. Cauvaldor : acceptation du fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique à l'école

Mme la Maire rappelle que des travaux de rénovation énergétique ont été menés cet été au groupe scolaire, avec l'installation d'une pompe à chaleur, de panneaux photovoltaïques, de récupérateurs d'eau de pluie, une végétalisation de la cour des primaires et le changement de toutes les ampoules fluorescentes. Ces travaux s'élevant à 61 999 €, des subventions ont été sollicitées de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Cette dernière nous a accordé une subvention de 25 % soit 15 499.83 € au titre de son fonds de concours aux communes et nous demande de délibérer afin d'accepter cette subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour accepter la subvention du fonds de concours de Cauvaldor pour les travaux de rénovation énergétique à l'école à hauteur de 15 499.83 €.

10. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – année 2023

Mr Stéphane DEVEZ présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau qui a été présenté lors du conseil syndical St-Laurent-Belmont du 14 novembre 2024. Ce rapport a été élaboré par la SAUR et se résume ainsi :

- Le nombre d'abonnés est en diminution : 843 contre 850 en 2022.
- La consommation moyenne par abonné a augmenté : 98,15 m³/ abonné contre 91,77 m³/abonné en 2022.
- Le volume d'eau achetée est en diminution : 116 938 m³ contre 121 783 m³.
- Concernant les tarifs, la part collectivité reste identique alors que la part délégataire a augmenté en fonction des indices du contrat SAUR.
- Quant à la qualité de l'eau, 16 prélèvements ont été effectués, tous conformes.
- Point positif : le rendement du réseau a augmenté (71,4 % contre 64,6 % en 2022). Les travaux réalisés par le Syndicat St Laurent-Belmont visent à diminuer les fuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2023

11. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – année 2023

Mr Stéphane DEVEZ présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement élaboré par le secrétariat de la Mairie.

Il rappelle que la Facturation est assurée par la SAUR depuis le 1/01/2023.

- Le nombre d'abonnés est en diminution : 467 contre 481 en 2022.
- Le volume facturé a aussi diminué 37 142 m³ contre 45 543 m³.
- Même longueur de réseau : 11,7 km.
- Tarifs identiques à 2022 : 77 € l'abonnement et 0.95 € par m³.
- Travaux réalisés en 2023 : les premiers acomptes ont été versés sur le schéma communal d'assainissement avec St Céré et St Jean Lespinasse, projet qui nous occupe depuis le début de l'année ; des raccordements de maisons au réseau ont été réalisés.
- Amortissements : 33 254,08 € contre 29 375 €.
- Pas d'encours de dette puisque les emprunts ont été réalisés sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2023

12. Questions diverses

- Appel d'offres aménagement avenue Jean Lurçat :
Quatre candidatures ont été reçues, le bureau d'études Dejante va analyser ces offres, puis la commission d'appel d'offres se réunira pour procéder à l'adjudication.
Mme Sandie CASSAN précise que nous n'avons pas les compétences pour juger de l'aspect technique, le bureau d'études nous apportera son expertise.
- Enfouissement chemin des 4 vents : Mr Francis JAMMES détaille le projet : 10 poteaux seront supprimés et 6 luminaires installés, le poste principal remplacé. TE46 nous a confié un modèle qui est montré aux membres du conseil et qui les satisfait. La convention avec TE46 est en cours, celle avec France Telecom suivra, les travaux pourraient être réalisés l'an prochain.
- Amendes de Police : le Département nous a accordé une subvention pour l'aménagement rue de Lapascalie, d'un montant de 2870,19 € (le taux espéré était de 25% minimum- accordé 46%).
- Incivilités au niveau des poubelles : Mme Sandie CASSAN demande quel est le bilan de l'installation de l'appareil photo de chasse prêté par le SYDED. Cet appareil a été installé au niveau de la scierie rue de Béoune ; plusieurs contrevenants ont été identifiés, certains rappelés à l'ordre. L'expérience sera renouvelée au niveau des poubelles de Gary. Une réflexion doit être menée pour savoir si l'on doit pérenniser cette surveillance par l'installation durable d'un équipement, mais la difficulté est de savoir qui va dépouiller les photos car il s'agit d'un travail conséquent. Ensuite se pose la question des poursuites, sachant que l'amende classique est de 135 €. Il est utile de rappeler que la commune propose un service d'enlèvement des encombrants au porte à porte sur inscription à la mairie. Les administrés doivent comprendre que pour les déchets qui ne vont pas dans les poubelles classiques (déchets ménagers, recyclable ou verre), il faut aller à la déchetterie de Glanes ; les agents communaux passent beaucoup de temps à ramasser les déchets abandonnés à tort à côté des conteneurs.
- Cantine de l'école : Mr Michel ARNAUDET demande si le cuisinier en titre reprendra son poste après son arrêt maladie et assurera le repas de Noël traditionnel la veille des vacances. Il est répondu qu'il devait reprendre et finalement a prolongé son arrêt. Son remplaçant avait un autre engagement et nous avons eu des difficultés à trouver une solution dans l'urgence. Finalement son remplaçant sera prolongé en contrat intérimaire. Il est précisé qu'il donne toute satisfaction, et il est d'ailleurs remercié vivement pour son efficacité.

- Chauffage à l'école : Mr Michel ARNAUDET demande des précisions sur le fonctionnement simultané du chauffage central et de la pompe à chaleur : on peut baisser les thermostats des radiateurs dans les classes afin que la clim, plus économique, prenne le relai.
- Chauffage au foyer rural : Mme Joëlle SABATIE signale que par moment une sensation de froid se fait sentir. Mr Didier GAYA qui a chapeauté les travaux répond qu'il s'agit d'une sensation au moment du brassage de l'air ambiant lorsque la température de consigne est atteinte. Le nouveau mode de régulation de chauffage fonctionne très bien, certains clubs de sport l'éteignent au début du cours car il fait très bon dans la salle.
- Mise en demeure pour le trottoir endommagé rue de Costerousset : Mr Michel ARNAUDET demande où en est la procédure qui visait à demander à l'administré de remettre en état la bordure qu'il a détruite. Il est indiqué que le premier courrier l'a amené à reconnaître les faits, le second courrier adressé en recommandé et qui le sommait de remettre en état n'a pas été retiré par le destinataire. Il faudra dépêcher un huissier de justice, ce qui a un coût pour la commune.
- Voirie endommagée rue des Béquenques : M. Jean-François GUERRAND signale qu'une riveraine fait réaliser des travaux chez elle, des engins de chantier ont potentiellement abimé la voirie. Cette voie est limitée en tonnage, mais lorsqu'il s'agit d'un chantier il faut bien faire des exceptions. Une vérification sera faite sur place.
- Route de la Monberte : Sandie CASSAN informe que les travaux de voirie réalisés dans le cadre du programme annuel de Cauvaldor sont achevés.
- Elagage sur la RD40 route de Crayssac : Mr Stéphane DEVEZ indique que le Département a fait procéder à l'élagage sur cette route qui traverse les bois, le résultat est très satisfaisant, il est dommage qu'il manque une petite portion de 300 mètres (chantier arrêté lors du coup de vent fin novembre).
- Marché de Noël : Mme Géraldine ARNOULD présente la belle affiche réalisée par Mme Roxane CLARETY et rappelle les temps forts de ce marché : stands dans le foyer rural, sous la halle spectacle des Effilochés, trio jazz manouche, assiettes gourmandes et boissons, Mr Alain BOURDET prépare une surprise. Des volontaires se font connaître pour aider à filmer les palettes et décorer la halle.
- Apéritif de Noël des agents : il est rappelé qu'il aura lieu lundi 9 décembre à 19h00
- Commission sports de Cauvaldor : Mr Alain BOURDET qui siège à cette commission donne plusieurs informations :
 - o le projet de piscine nordique à St Céré est abandonné, les dates d'ouverture resteront du 26 mai ou 30 septembre, contrairement à celle de Biars qui ouvrira du 25 avril au 25 octobre.
 - o Cauvaldor aide au transport à la piscine des enfants de l'élémentaire, à hauteur de 5 € par enfant.
 - o Le coût du gymnase de Gramat est chiffré à 3,6 M€
 - o Un aménagement sera réalisé au Golf de Montal avec la pose d'ombrières sur le practice.
 - o Le projet de tennis couvert à St Céré est abandonné.
- Bruits de voisinage : Mr Didier GAYA signale un laisser-aller concernant les bruits notamment le week end, à midi, le soir. Mme Géraldine ARNOULD répond que les règles issues de l'arrêté préfectoral sont rappelées chaque année à l'occasion de la distribution du calendrier de ramassage des déchets verts, néanmoins un rappel pourra être envisagé par une information sur l'appli PanneauPocket.

Prochaine réunion du Conseil municipal en janvier 2025.

Fin de la séance : 21h00

La Maire, Stéphanie ROUSSIES

Le secrétaire de séance, Michel ARNAUDET